

Engageons un débat national sur la protection de l'enfance

450 000 enfants et jeunes de 0 à 21 ans ont bénéficié, en 2004, d'une mesure de protection de l'enfance. Cet accompagnement va leur permettre, pour la plupart de s'inscrire dans un projet de vie. Pourtant, les citoyens de ce pays ne connaissent de ce dispositif que les « affaires » médiatisées d'Outreau, de Drancy, de Strasbourg, d'Angers... et leur cortège d'interrogations :

- *Comment se fait-il que personne n'ait rien remarqué ?*
- *Pourquoi les liens entre les différents intervenants fonctionnent mal ?*
- *Comment éviter que ces drames se reproduisent ?*

Les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance sont les premiers à souhaiter des évolutions. Les derniers rapports officiels - ceux de Pierre Naves, Bruno Catala, Claude Roméo, Jean-Pierre Deschamps, Louis de Broissia, Nogrix, les enquêtes de l'IGAS, le rapport 2004 de la Défenseure des enfants - ont avancé des pistes de travail et des améliorations possibles.

Or, après leur publication, les propositions tardent à entrer dans la réalité ou restent confinés à un débat de spécialistes. Il est temps de cesser de vouloir répondre à telle ou telle affaire par de nouveaux rapports ou par des mesures législatives partielles qui ajoutent à la complexité du dispositif !

Aujourd'hui, un débat public national s'impose qui doit permettre :

- de rendre compte à chaque citoyen de la réalité du travail développé par les services sociaux pour une dépense de 5 milliards d'euros par an ;
- d'identifier les responsabilités respectives de chaque acteur du dispositif de protection de l'enfance : État, collectivités Territoriales, associations impliqués dans la protection de l'Enfance, et professionnels
- de s'interroger sur les outils et les démarches nécessaires à la concertation et à la coordination des intervenants ;
- d'évaluer les grandes orientations de ce dispositif et de questionner régulièrement leur pertinence au niveau national et local.

Nous devons ce travail aux enfants et à leurs familles en cohérence avec les traités internationaux ratifiés par la France et notamment la Convention internationale des droits de l'enfant.

Nous sollicitons les plus hautes autorités de l'État pour l'organisation d'une table ronde réunissant les principaux acteurs de la protection de l'enfance afin de définir les conditions de la mise en place d'un débat public national.

Nous en appelons à l'élaboration d'une loi d'orientation qui traduise une vision d'ensemble et permette la refonte d'un système dont chacun s'accorde à regretter les cloisonnements.

Les enfants et les adolescents méritent que chacun dépasse les clivages institutionnels et idéologiques dont ils n'ont pas à souffrir.